

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composent le conseil 33
 en exercice : 33
 présents 28
 présents par procuration 5
 absent..... 0
 absent excusé 0

OBJET :

Acquisition du 11 bis rue Carnot

Le 25 mars 2021, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 19 mars 2021, s'est assemblé à la salle des fêtes de Soisy-sous-Montmorency sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin d'assurer le caractère public de la séance durant cette période de confinement, cette dernière a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

PRESENTS : M. Thevenot, Mme Krawczyk, MM. Surie, Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, MM. Naudet, About, Dachez, Desrivieres, Mme Roy, M. Deluchey, Mme Fayol da Cunha, MM. Zakaria, Poisson, Mmes Oziel, Jason, Mebrek, MM. Malnati, Francine, Delaroche, MM. Corceiro, Bekare, Mme Chénieux, M. Duranteau, Mme David.

PRESENTS PAR PROCURATION : Mme Bitterli à M. Le Maire, Mme Cogné à M. About, Mme Brassat à M. Thevenot, M. Zontone à Mme Mary, Mme Baas à M. Delaroche.

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES :

SECRETAIRE : M. Poisson

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le courrier de Monsieur Christian GRAS proposant à la commune d'acquérir son bien situé 11 bis rue Carnot pour un montant net vendeur de 265 000 euros ci-annexé,

VU l'avis du service des domaines ci-annexé,

VU l'avis de la commission urbanisme et travaux du 1^{er} mars 2021,

VU l'avis de la commission finances locales, budget de la ville, administration générale, personnel et fêtes et cérémonies du 18 mars 2021,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. le Maire,

APRES en avoir délibéré,

PAR trente deux voix POUR,

ET une abstention,

DECIDE d'acquérir le bien situé 11 bis rue Carnot pour un montant de 265 000 euros net vendeur,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20210325-DEL2021032509-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2021

Affichage : 02/04/2021

Le Maire,
 Vice-président délégué du Conseil départemental,

LUC STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **01 AVR. 2021**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le **02 AVR. 2021**

Affiché et/ou notifié le **02 AVR. 2021**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.